

Parqueteur

RNCP1133 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	MC5 — Mention complémentaire
Code(s) NSF	234
Formacode(s)	22405
Code(s) ROME	F1608
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme est capable de mettre en œuvre les parquets selon différentes techniques de pose et en fonction des motifs de décoration demandés. Il réalise les travaux de préparation nécessaires à la pose ainsi que les opérations de finition. Il exerce son activité en prenant en compte les impératifs de qualité, de sécurité de temps et de gestion de la fabrication.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Blocs de compétences

RNCP1133BC01 — UNITÉ UP1 Technologie professionnelle et sciences appliquées

LISTE DE COMPÉTENCES

- Collecter des informations. Réceptionner des documents
- Décoder et analyser des documents techniques
- Effectuer un choix technologique
- Définir des besoins en matériels et produits
- Traduire une solution technique

RNCP1133BC02 — UNITÉ UP2 Réalisation d'un ouvrage

LISTE DE COMPÉTENCES

- Collecter des informations. Réceptionner de documents
- Décoder et analyser des documents techniques
- Établir un mode opératoire
- Organiser le poste de travail
- Vérifier la conformité des ouvrages, matériaux et produits
- Implanter l'ouvrage à réaliser
- Assurer les opérations de dépose, pose et agencement

- Assurer les opérations de finition
- Assurer la maintenance du poste de travail
- Assurer la maintenance des matériels et ouvrages
- Proposer des améliorations

RNCP1133BC03 — UNITÉ UP3 Analyse technique et esthétique d'une situation de chantier

LISTE DE COMPÉTENCES

- Collecter des informations. Réceptionner des documents
- Décoder et analyser des documents techniques
- Effectuer un choix technologique
- Définir des besoins en matériels et produits
- Traduire une solution technique
- Établir un mode opératoire
- Organiser le poste de travail
- Vérifier la conformité des ouvrages, matériaux et produits
- Implanter l'ouvrage à réaliser
- Assurer les opérations de dépose, pose et agencement
- Assurer les opérations de finition
- Assurer la maintenance du poste de travail
- Assurer la maintenance des matériels et ouvrages
- Proposer des améliorations
- Transmettre des informations
- Établir un rapport de chantier

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprises du bâtiment spécialisées dans la pose de parquets, dans l'agencement

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Parqueteur, poseur de revêtements

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 083 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X30 — Ouvriers en pose et décoration de revêtements · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	11 700
Jugés difficiles à recruter	60 %
Emplois saisonniers	8 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique et composé à parts égales : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ;

- de professionnels employeurs et salariés correspondant au champ du diplôme.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 541 €
Selon la branche	6 300 € – 8 782 €
Prise en charge	Branches concernées
7 541 €	Valeur par défaut · 211 branches
8 782 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 300 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.cndp.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1133/>